Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_04-DE

Budget Annexe
Prestations de services 2024
Rapport de Présentation

La <u>section de fonctionnement</u> s'équilibre en dépenses et en recettes à 491 100 € à un niveau identique au budget primitif 2023. Même constat que l'an passé, considérant la date du vote du budget primitif, la reprise de résultat antérieur intervient ultérieurement, à l'étape budget supplémentaire (après le vote du compte administratif). Cette non reprise au stade budget primitif explique la diminution affichée des recettes.

LES RECETTES :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	% d'évolution n-1
002	reprise résultat antérieur	121 461	135 214	126 805	0	-100%
70	Prestations – travaux	479 431	499 716	490 000	491 100	0,2%
75	Autres produits	276	0	0		
77	Produits exceptionnels	14 755	22 800	0	0	
	TOTAL Recettes	**615 922**	**657 730**	**616 805**	**491 100**	**-20%**

- ✓ **Les recettes de la section sont constituées uniquement du produit issu des prestations facturées estimées à 491 100 € pour 2024** (estimation semblable à celle inscrite au budget 2023).

Elles comprennent :

- <u>les engagements des 13 Communes adhérentes</u> inscrits dans les conventions de Belgeard, Commer, Parigné sur Braye, Alexain, St Germain d'Anxure, Contest, la Haie Traversaine, Mayenne, Aron, Jublains, Moulay, St Fraimbault, La Bazoge avec un total d'engagements de 441 100 €. Les engagements des 13 communes ont été actualisés à leurs besoins en fin d'année 2020 au moyen d'une nouvelle convention qui a pris effet au 01/01/2021 pour une durée de 6 ans (terme au 31/12/2026). Les engagements des 13 communes :

	Réalisé 2023	Budget 2024
Alexain	15 000 €	15 000 €
Aron	90 000 €	90 000 €
Belgeard	25 000 €	25 000 €
Commer	17 500 €	17 500 €
Contest	7 500 €	7 500 €
Jublains	70 000 €	70 000 €
La Haie Traversaine	5 600 €	5 600 €
Mayenne	95 000 €	95 000 €
Moulay	35 000 €	35 000 €
Parigné/Braye	5 500 €	5 500 €
St Fraimbaut de Prières	65 000 €	65 000 €
St Germain d'Anxure	5 000 €	5 000 €
La Bazoge Montpinçon	5 000 €	5 000 €
	441 100 €	441 100 €
Mayenne Communauté entretien chemin de randonnées et zones + budget annexe déchets ménagers	50 408,25 €	50 000,00 €
	491 508,25 €	491 100,00 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_04-DE

Depuis 2021, une prestation de signalisation horizontale est proposée à une nouvelle compétence, les prestations de point à temps, de travaux de VRD, de curage des fossés, d'arasement, d'accotement, de fauchage et d'élagage proposées par le service prestations..

- les prestations effectuées pour le compte du budget général de Mayenne Communauté dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et des zones d'activités, budgétées à hauteur de 50 000 €.

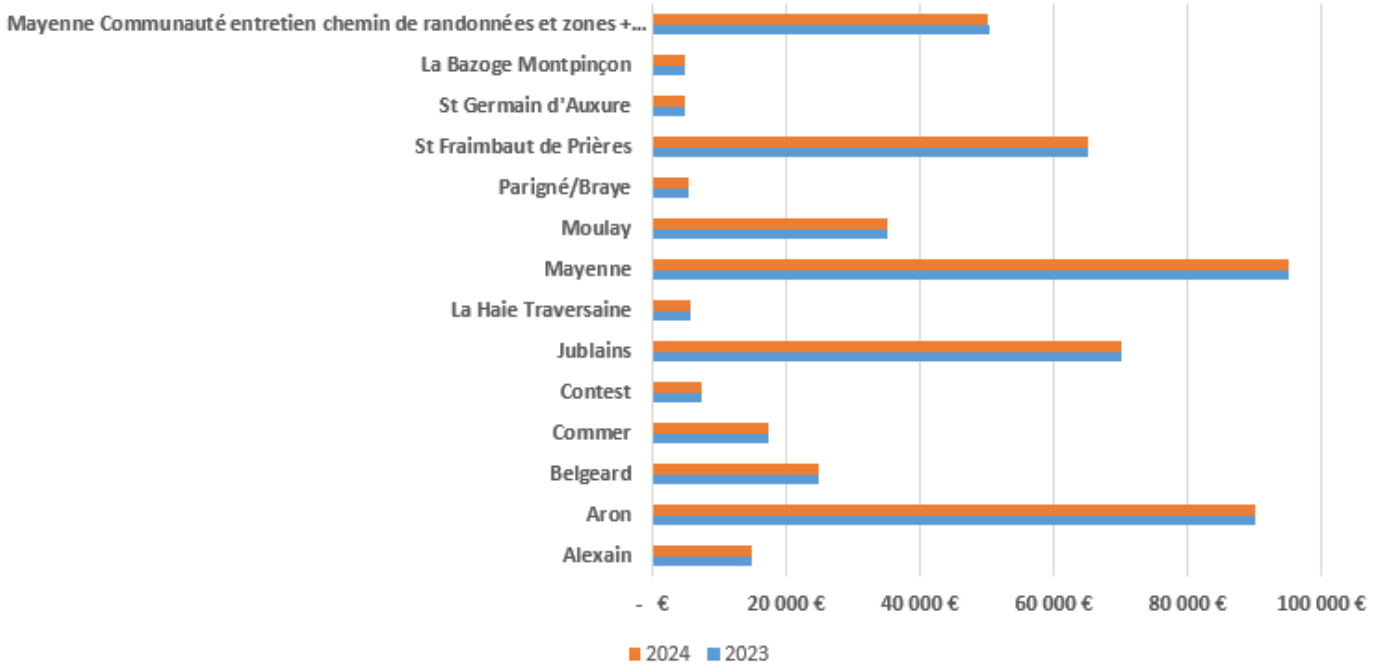

Les recettes 2024 permettent de financer les dépenses suivantes :

LES DÉPENSES :

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	% d'évolution n-1
011	Charges générales	167 162	176 326	178 787	169 500	-5%
012	Charges de personnel	268 337	286 323	293 548	298 040	2%
042	Amortissements	44 651	67 724	68 034	10 000	
66	Charges financières	558	552	290	370	28%
023	Virement à la section d'investissement				13 190	
	TOTAL Dépenses	**480 708**	**530 925**	**540 660**	**491 100**	-9%

Les dépenses se subdivisent en quatre grands chapitres suivants :

① **Les charges à caractère général** ---------- **169 500 €**

Elles recouvrent :

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_04-DE

Les achats correspondant aux comptes 60 **79 200 €**

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures de voirie *(45 000 €)*, sachant que le montant inscrit au Budget 2023 était de 75 000 €,
- des fournitures d'entretien *(17 500 €)*, + 2 500 € par rapport au budget 2023 (impact hausse des prix)
- des fournitures administratives, de petit équipement (-3 200 € par rapport à 2023) et de vêtements de travail *(total 11 600 €).*

Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 **28 200 €**

On y trouve :

- Les locations de matériels et de vêtements de travail ---------- 7 000 €
- L'entretien du matériel roulant 15 000 €. Ce crédit est maintenu à son niveau du budget 2023
- Le versement à des organismes de formation ---------- 1 000 €
- des autres frais divers (assurances, maintenance) ---------- 5 200€

Les autres services extérieurs correspondant aux comptes 62 ---------- 67 200 €

Dont :

Le remboursement à la Ville de Mayenne des carburants ----------50 000 €
(réalisé 2020 à 22 475 € ; réalisé 2021 à 29 075 € ; réalisé 2022 à 43 567 €; réalisé 2023 à 44 166 €). Il est projeté une augmentation de ce crédit compte tenue de la tension sur les prix des carburants.

Les frais de déplacement et de repas du personnel ---------- 16 000 €
calculés sur la base de 172 jours travaillés hors Mayenne pour 6 agents à 15 € le repas. Cette dépense est maintenue à son niveau inscrite au BP 2023.

Les frais de télécommunication ---------- 1 200 €
(réalisé 2023 à 898 €).

② Les charges de personnel ---------- 298 040 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe Prestations de services au budget général qui supporte le coût mensuel des charges de personnel des agents affectés à ce service. Il comprend les charges salariales de 7 agents techniques, d'une secrétaire à mi-temps et d'un responsable à mi-temps (ces 2 derniers postes sont mutualisés avec la Ville de Mayenne). Cette inscription budgétaire correspond au montant attendu par le budget général (flux croisés).
Le montant budgété pour 2024 (298 040 €) est inscrit avec une revalorisation de 1,5% au regard du montant réalisé en 2023 (293 548 €).

③Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements ---------- 10 000 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.
Il est précisé que cette inscription budgétaire est <u>provisoire</u>. Elle a en effet été minimisée pour atteindre l'équilibre du budget dans la mesure où le budget primitif voté en févier ne comprend pas la reprise des résultats. Avec la reprise du résultat de 2023, le crédit inscrit à ce chapitre sera ajusté à hauteur de 64 481 € par le budget supplémentaire de juin 2024.

④Les charges financières ----------370 €

pour l'emprunt mobilisé en début d'année 2017 de 100 000 € à un taux fixe de 0,92% sur une durée de 10 ans.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_04-DE

L'écart obtenu entre recettes et dépenses de fonctionnement 2024 permet le dégager un autofinancement vers la section d'investissement de **13 190 € (virement à la section d'investissement)** nécessaire au remboursement du capital de la dette.

La <u>section d'investissement</u> 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 957 €

LES RECETTES :

		RECETTES			
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur	359 812	296 391	179 333	
021	Virement de la section de fonctionnement				13 190,00
024	Cession de matériel				
10	FCTVA	19 313	34 091	5 725	20 767,00
040	Amortissements	44 651	67 724	68 034	10 000,00
	TOTAL	423 776	398 206	253 093	43 957,00

Une recette d'ordre, contrepartie des dépenses de fonctionnement.
Il s'agit de l'amortissement des biens renouvelables ---------- **10 000 €**
Ce crédit sera inscrit au budget supplémentaire voté en juin 2024.

Le FCTVA sur les dépenses ---------- **20 767 €**
Cette recette correspond au FCTVA attendu sur le camion benne de 14 tonnes commandé en 2023 et en attente de livraison (marché 23FOU19).

L'autofinancement 2024 tiré de la section de fonctionnement ---------- **13 190 €**

<u>Les recettes d'investissement permettent de financer les dépenses suivantes</u> : 43 957 €.

Remboursement du capital de l'emprunt de 2017 ----------10 000 €

Des acquisitions de matériels ----------33 957 €

Au titre du budget 2024 sont programmées les acquisitions suivantes pour un montant total de 68 500 € ttc.

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES			Demandes 2024
G416	Balayeuse thermique	215738	1 500
G416	Godet hydraulique de gravillonnage pour le tracteur agricole	215731	7 500
G416	Mini-pelle sur chenilles de 2 500 tonnes avec coupleur inclinable, godets de terrassements, dent de ripper et godet de curage	215738	50 000
G416	Taille-haie hydraulique	215738	7 500
G416	Trappes de remplissage et montage pour les 2 camions gravillonneurs du service	215731	2 000
TOTAL BUDGET ANNEXE PRESTATIONS 2024			68 500,00 €

Au stade du budget primitif voté en février, l'acquisition de la mini pelle n'est pas rendue possible.
Cette acquisition sera reprogrammée au budget supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_04-DE

Focus sur la dette du budget Prestations de Services

Au 01/01/2024, la dette du budget annexe s'élève à **40 000 €**. Elle est constituée d'un emprunt contracté en 2017 auprès de la Caisse d'Épargne qui expire au 25/01/2027 (taux fixe de **0,92%**). 4 échéances subsistent.
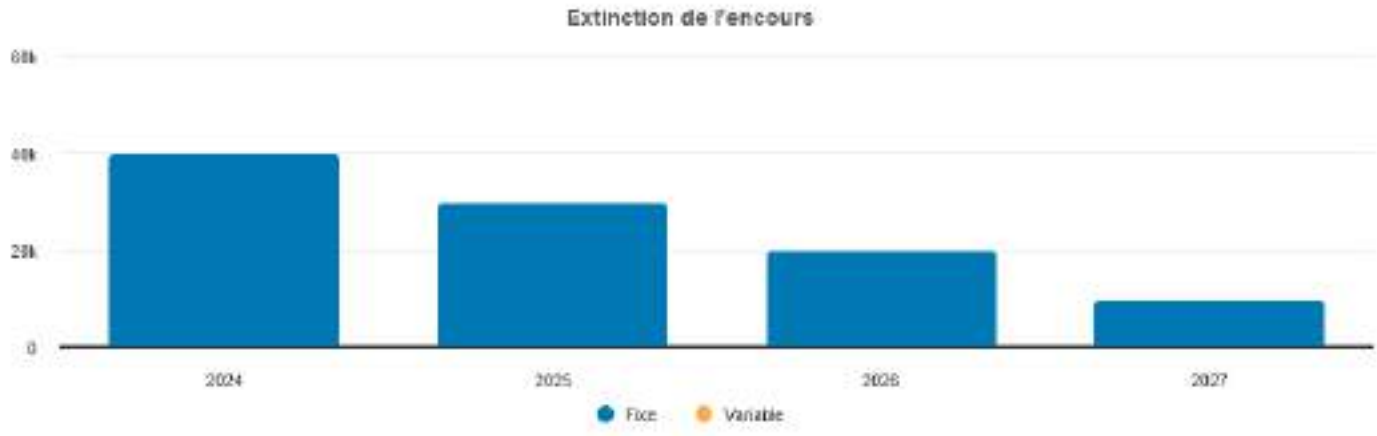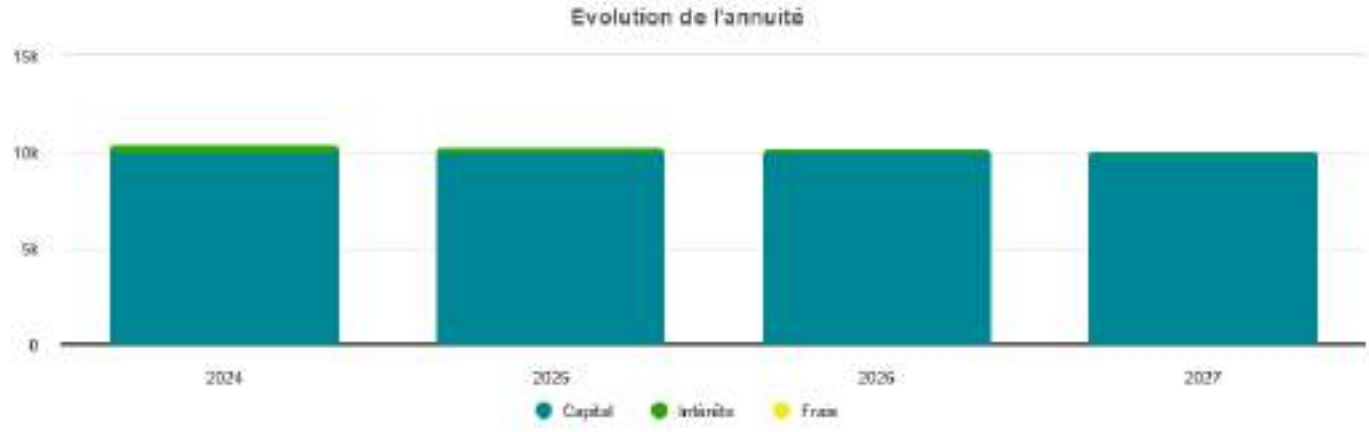
Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2024	40 000,00	10 000,00	368,00	0,92	0,92	10 368,00
2025	30 000,00	10 000,00	276,00	0,92	0,92	10 276,00
2026	20 000,00	10 000,00	184,00	0,92	0,92	10 184,00
2027	10 000,00	10 000,00	92,00	0,92	0,92	10 092,00